

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 4

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° 2020/6/7

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 septembre 2020.

Présents :

AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOREL Christian, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine,
Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. SARRAZIN Joël,
M. BOREL Christian donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc,
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un contrat de prêt avec La Banque Postale – Budget des ordures ménagères

Monsieur le président informe le conseil communautaire qu'une consultation a été faite auprès de quatre organismes bancaires pour souscrire un contrat de prêt de 360 000,00 € destiné à financer l'acquisition d'un camion de collecte des déchets ménagers d'une part, et d'autre part les aménagements des plateformes de collecte des déchets verts sur les déchèteries intercommunales.

Il précise que les organismes suivants ont été consultés :

- La Caisse des Dépôts
- La Caisse d'Épargne
- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole

Suite à l'analyse des offres, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement, il est proposé au conseil communautaire :

- De contracter auprès de La Banque Postale un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Objet | Acquisition d'un camion de collecte et aménagement des plateformes de collecte des déchets verts des déchèteries intercommunales |
|---|---|
| Montant | 360 000,00 euros |
| Durée | 12 ans |
| Taux fixe | 0,50% |
| Frais de dossier | 0,10% du montant du contrat de prêt |
| Profil amortissement | Echéances trimestrielles constantes |
| Périodicité | Trimestrielle |
| Coût total du crédit | 371 152,64 euros |
| Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2032 | |
| Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/11/2020, en une fois avec versement automatique à cette date | |

- D'autoriser Monsieur le président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de contracter un emprunt de 360 000,00 € auprès de la Banque Postale aux conditions susmentionnées.
- Donne pouvoir au président de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1^{er} octobre 2020
Et de la publication, le 06 octobre 2020

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

